

SOMMAIRE

- | | |
|--------------------------------|--|
| 01. Mot du Maire | 28. Urbanisme |
| 03. Conseils Municipaux | 29. Petites annonces Météo et Permanences |
| 13. Communiqués | 31. Commerçants |
| 15. Echos d'Entrechaux | 32. Associations |
| 20. Vie Associative | 33. Agenda |
| 27. Etat Civil | 36 Numéros utiles |

Publication éditée par la Mairie d'Entrechaux – 1 Place Paul Guintrand – 84340 Entrechaux

Tel : 04 90 46 00 11 Fax : 04 90 46 01 51 Courriel : mairie.entrechaux@orange.fr

Site Internet : <http://entrechaux-en-provence.fr>

Directeur de publication : Xavier BERNARD.

Dépôt légal : OCTOBRE 2019.

Impression : IMPRIMEX - BOLLENE . Diffusion 660 exemplaires.

Photo couverture : Jade BREBAN aux Championnats de France Poney 2019.

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis,

En ce début d'automne, un chantier important va être engagé : la première tranche du recalibrage de la Route de Faucon, au droit du lotissement "Les Jardins du Château" entre le giratoire et la propriété "Brun".

Ces travaux dont le montant s'élève à 170 000€ a été confié aux entreprises EIFFAGE (Mondragon) et ROBERTI Frères (Malaucène).

La première réunion de chantier s'est tenue le 18 septembre en présence des entreprises, de M. PINGRET de l'Agence Routière de Vaison chargée du suivi des travaux et de Gabriel FAYEL, 1er Adjoint.

Les travaux consistent essentiellement à conforter la berge de la Riaille, réaliser une chaussée de 4,50 m de largeur avec ses accotements, implanter une bande de places de parking ainsi qu'un trottoir en béton désactivé d'une largeur de 1.20 m au droit du lotissement.

Il est à noter que, préalablement à ces travaux, les lignes électriques et téléphoniques ont été mises en souterrain et la canalisation d'eau potable du syndicat RAO a été remplacée. Les travaux devraient être terminés fin novembre 2019.

La deuxième tranche, relative à l'aménagement de la route de Faucon jusqu'au carrefour de la Lauzière, est en cours d'étude et sera vraisemblablement mise en service courant 2020.

D'autres réalisations importantes sont actuellement en cours d'étude et concernent les bâtiments communaux.

Tout d'abord, nous avons mandaté le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de Vaucluse afin de réaliser un diagnostic en vue de la restauration de l'église du village.

Cette étude est entièrement financée par le Conseil Départemental de Vaucluse qui s'est engagé dans une politique volontariste en matière de sauvegarde du patrimoine.

Les travaux consisteront essentiellement en la réfection de la toiture et au ravalement de la façade.

M. Damien MERCIER, Architecte du patrimoine au CAUE est en train de finaliser cette étude. Accompagné de Claude BONTOUX, Adjoint aux bâtiments, nous l'avons rencontré le 19 septembre, date à laquelle il nous a remis un dossier provisoire détaillant l'ensemble des travaux qu'il conviendrait de réaliser.

Une première estimation est établie à hauteur de 198 000 € pour la couverture (ce montant devrait être revu à la baisse compte tenu de l'excellent état de la charpente) et de 400 000 € pour les façades et le clocher.

Compte tenu de ces montants, et en fonction des aides qui pourront être mobilisées, ces travaux devront être phasés sur plusieurs exercices budgétaires.

Une première tranche relative aux travaux les plus urgents pourraient être décidés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal avant la fin 2019. Ensuite, le prochain Conseil Municipal, issu des élections de mars 2020 devra statuer sur la suite à donner à ce projet.

Le troisième projet d'importance pour la commune consiste en la réhabilitation de l'immeuble "Guintrand" situé entre le Bar "les Domaines du Midi" et les locaux actuels du SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale). Ce bâtiment a été acquis par la Commune en octobre 2004 en vue d'y aménager des logements sociaux communaux.

Aujourd'hui, le SMOP, déjà locataire de bureaux propriétés de la commune est en train de se développer avec le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par l'ensemble de ses membres (7 communautés de Communes et d'Agglomérations couvrant les 49 communes du bassin versant de l'Ouvèze).

Ce développement engendre un accroissement de l'activité et l'embauche de nouveaux ingénieurs. Le Syndicat est donc en demande d'extension de ses locaux actuels, trop exigüs.

Le projet consistera à réhabiliter tout le rez de chaussée de la maison "Guintrand" (déjà partiellement utilisé pour les archives du syndicat) pour y installer deux nouveaux bureaux ainsi qu'une salle de réunion.

Les 1er et 2ème étage seront consacrés à la création d'un ou deux logements en fonction de la faisabilité.

Une consultation d'architectes est en cours afin de mandater un bureau d'études pour conduire cette opération qui devra impérativement être menée à bien courant 2020.

Comme vous pouvez le constater, beaucoup de pain sur la planche pour les élus actuels et pour les nouveaux, issus du scrutin de 2020 qui disposeront déjà d'une bonne base de travail !!!

Je vous remercie de votre attention.

Votre Maire,
1er Vice-Président de la Communauté de Communes Vaison Ventoux
Conseiller Départemental du Canton de Vaison la Romaine

Xavier BERNARD.

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE du 11 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué en date du 4 juillet 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de M. le Maire, BERNARD Xavier, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers représentés : 2.

Votants : 12

Etaient présents : MM AILLAUD Max, BENOIT Jérôme, BONTOUX Claude, FAYEL Gabriel, HOOGSTOEL Gilbert, ROUX Alexandre, Mesdames, BOYER, Christine CLEMENT Marie-Josée, COUVREUR Christiane, LECOEUR Catherine, LEFEBVRE Dany, TOURNIAYRE Agnès

Absents : Mme BLANC Barbara procuration à ROUX Alexandre, LEFEBVRE Dany procuration à BERNARD Xavier, FAYEL Gabriel et BOYER Christine

Secrétaire de séance : BONTOUX Claude

1. DECISIONS MUNICIPALES

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 25/2014 du Conseil Municipal d'Entrechaux en date du 15 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de l'acceptation des devis suivants :

- Entreprise COMAT&VALCO pour l'achat de potelets carrefour pour un montant de 589€36

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

- DIA reçue le 3 juin 2019 de Me MONTAGARD Jean-Victor notaire à Vaison la Romaine (84)

Propriétaires : BERNARD Francis

Parcelles : section B n° 1710 quartier Saint Michel

Acheteur : M. BROSS Bernhard

- DIA reçue le 19 juin 2019 de Me RAMOGNINO Martial notaire à Vaison la Romaine (84)

Propriétaires : Mr GILGENMANN Jacques et Mme THARION Magali

Parcelles : section D n° 362 quartier Le Plan Nord

Acheteur : M. GAIGE Marc et Mme SAINVOIRIN Katia

- DIA reçue le 20 juin 2019 de Me GERAUD Guy notaire à Sablet (84)

Propriétaires : Fondation de France

Parcelles : section D n° 0503, 2270, 2271, 2273, 2275, 2276 sises le Village quartier Saint Jean

Acheteur : M PEARSON Susannah

2. TRAVAUX ROUTE DE FAUCON : CHOIX DES ENTREPRISES

La commune d'ENTRECHAUX a décidé la réalisation de l'opération suivante : Aménagement de la route de Faucon- Tranche 1

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises a été faite et que la procédure utilisée est la procédure adaptée (conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Un avis d'appel public à la concurrence est passé sur le profil acheteur de la commune d'Entrechaux dans le journal d'annonces légales Vaucluse Hebdo n°19001427 du 23 mai 2019

Vu le rapport d'analyse des offres, il s'avère que l'offre du Groupement EIFFAGE ROUTES MEDITERRANEE/SARL ROBERTI qui s'élève à 143 311€50 HT est la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité approuve le choix du groupement EIFFAGE ROUTES MEDITERRANEE/SARL ROBERTI dont l'offre s'élève à 143 311€50 ht et autorise Mr Le Maire à signer le marché à intervenir

3. COMMUNAUTE DE COMMUNE VAISON VENTOUX : REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur expose que l'article L 5211-6-1 (VII) du CGCT dispose qu'au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, les communes en lien avec leur intercommunalité doivent procéder à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Un arrêté préfectoral constatera l'accord des communes avant le 31 octobre 2019.

Deux scénarios sont possibles :

- **Soit par répartition des sièges en application des dispositions du droit commun prévues du II au V de l'article 5211-6-1 du CGCT**

Dans ce cas, c'est le régime « de droit commun » qui s'appliquerait. La Communauté de communes se verrait attribuer 37 sièges répartis selon les règles de calcul en vigueur, de la manière suivante :

Commune	Nombre de délégués
Vaison la Romaine	14
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans sur Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
St Romain en viennois	1
Séguret	1
Puyméras	1
Roaix	1
Villedieu	1
Crestet	1
Faucon	1
St Marcellin les Vaison	1
St Roman de Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
St Léger du Ventoux	1
TOTAL	37 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

- **Soit par accord local dans les conditions prévues au I de l'article L 5211-6-1 du CGCT pour les communautés de communes**

Parmi l'ensemble des hypothèses de répartition rendues possibles par la loi, le Conseil communautaire réuni le 28 mai 2019, a délibéré pour que soit proposé au vote des communes, l'accord local suivant, afin de respecter au mieux la volonté d'assurer une représentativité plus équitable des communes au sein du conseil communautaire :

Commune	Nombre de délégués
Vaison la Romaine	12
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans sur Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
St Romain en viennois	2
Séguret	2
Puyméras	2
Roaix	2
Villedieu	2

Crestet	1
Faucon	1
St Marcellin les Vaison	1
St Roman de Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
St Léger du Ventoux	1
TOTAL	40 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

Aussi,

VU la loi n°2015-964 du 9 mars 2015 qui donne la possibilité pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre de conclure un accord local de répartition des sièges

VU l'article L5211-6-1 du CGCT

Il est précisé que la répartition libre doit être adoptée par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité opte pour l'accord local

4. ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION RHONE AYGUES OUEZE ET APPROBATION DES STATUTS.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2019-010 du 13 juin 2019 du SIEBS demandant le transfert de la compétence eau potable au Syndicat RAO au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération du 19 juin 2019 de la commune de Clansayes demandant l'adhésion au Syndicat RAO pour la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n° 2019-06 du 27 juin 2019 du Syndicat RHONE AYGUES OUEZE approuvant l'extension de périmètre aux communes de Clansayes, La Baume de Transit et Solérieux au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'article L.5211-18 du CGCT,

Considérant que le projet de SDCI de la Préfecture de la Drôme du 6 octobre 2015, prévoyait la fusion entre le RAO et le SIEBS ;

Considérant que l'étude menée par le Syndicat RAO a conclu à la nécessité de renforcer l'alimentation en eaux des communes de BOUCHET et de TULETTE car ces communes ont des réseaux et infrastructures qui saturent en période de fortes sollicitations ; que ce renforcement permettrait également l'interconnexion des réseaux avec le SIEBS permettant une baisse des prélèvements dans l'AYGUES pour la distribution de la commune de TULETTE et dans le LEZ pour l'alimentation du SIEBS / CLANSAYES. Ce projet répondrait ainsi aux objectifs fixés par les PGRE pour ces deux ressources en Zone de Répartition des Eaux. ;

Considérant que l'audit patrimonial et financier qu'a fait réaliser en 2018 le Syndicat RAO a permis de conclure à la bonne santé financière du SIEBS et de la commune de Clansayes, à une bonne performance technique des services (rendement, géo référencement des réseaux) et à la relative homogénéité des tarifs des trois communes avec ceux du Syndicat ;

Considérant qu'une actualisation de la prospective financière du Syndicat RAO a été effectuée pour intégrer ce nouveau projet (début 2019) et que l'investissement lié à l'élargissement du périmètre aux communes du SIEBS et à la commune de Clansayes semble soutenable pour le Syndicat RAO ;

Considérant que la commune de Clansayes a fait part de son souhait d'adhérer au syndicat RAO

Considérant que le SIEBS a demandé le transfert de sa compétence eau potable ;

Considérant que le Comité syndical réuni le 27 juin a accepté (43 pour, 2 contre) les demandes de transfert de compétence présentées par le SIE La Baume de Transit - Solérieux et la Commune de Clansayes à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que les statuts du syndicat RAO doivent être modifiés pour tenir compte de l'intégration de ces nouveaux membres ;

Considérant que l'arrêté d'extension de périmètre ne pourra être pris qu'en l'absence d'opposition de plus du tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population de ces communes,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des communes ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert de la compétence eau potable présentée par le SIE de la BAUME DE TRANSIT SOLERIEUX et la commune de CLANSAYES et l'extension de périmètre du Syndicat des Eaux RHONE AYGUES OUEZE et approuve les nouveaux statuts du Syndicat RAO tels qu'annexés à la délibération n° 2019-06 du 27 juin 2019.

5. PROJET RANDOPASSION DANS LE CADRE DU TELETHON

Monsieur Alexandre ROUX expose au Conseil municipal que l'association Randopassion envisage d'organiser des randonnées dans le cadre du TELETHON 2019.

A cette occasion cette association sollicite l'aide matérielle de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette initiative pour laquelle il apportera son aide matérielle

6. INSTALLATION D'UNE ALARME AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur FAYEL étant absent, Monsieur le Maire propose de rapporter cette question, cependant il demande que plusieurs devis soient demandés.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement au titre de la promotion interne Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2018

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle, à temps complet
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} aout 2019
- la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité Le Conseil Municipal, décide d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposées

8. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Monsieur le Maire donne lecture de courriers du Conseil Départemental exposant le rôle de deux organismes départementaux œuvrant en faveur des jeunes et des personnes en difficultés. Le Conseil départemental sollicite l'aide des communes pour abonder ces fonds. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder les subventions suivantes

- Fonds de Solidarité pour le logement : 485€30
- Fonds départemental d'aide aux jeunes : 200 €

Monsieur le Maire donne lecture de courriers des associations sollicitant une subvention. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder la subvention suivante

- Comité des fêtes : 10 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces propositions

9. TRAVAUX ROUTE DE FAUCON : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Route de Faucon (1^{ière} tranche). Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 5 000 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « amende de police ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition

10. REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE : CONVENTION POUR LA PESEE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 9 novembre 2018 portant création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer un marché pour la pesée en 2019 des poteaux à incendie. Une consultation a été lancée, après examen des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SAUR pour un montant de 37 € HT par poteau incendie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve cette proposition et autorise Mr le Maire à signer le marché à intervenir.

11. PROJET DE REHABILITATION DU LOGEMENT DES ECOLES: CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le logement au-dessus de l'école élémentaire est vide. Afin d'envisager sa location, il convient d'effectuer des travaux de réhabilitation. Monsieur Salvador TENZA, maître d'œuvre a été sollicitée pour établir une estimation des travaux à entreprendre qui s'élève à 53 000€ HT.

Cette opération pourrait être subventionnée par divers organismes.

Monsieur le Maire propose de confier à Monsieur Salvador TENZA la mission de maîtrise d'œuvre; dont le montant des honoraires serait égal à 4 400€HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à engager les travaux et décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à Monsieur Salvador TENZA

12. QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame Christiane COUVREUR interpelle la secrétaire de mairie sur plusieurs dysfonctionnements elle demande instamment à ce que les problèmes soulevés soient réglés au plus tôt et que cette situation ne se reproduise plus.

➤ **Illumination du Château**

Le nécessaire a été fait en collaboration avec Mr GUIFFRAY le château devrait être illuminé à compter de ce soir.

➤ **Contrôle sanitaire des platanes**

La convention avec la FREDON Paca (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisible) a été signée. Cet organisme va reprendre contact pour planifier une intervention.

➤ **Sport et associations**

○ Monsieur Alexandre ROUX relaie une demande du club de BMX qui souhaite disposer de la salle de la mairie le mardi de 18h à 19h30 afin d'y organiser des séances de musculation. Leur demande est acceptée à condition que la salle soit laissée propre.

○ La serrure d'accès des personnes à mobilité réduite du city stade a été endommagée

○ Tennis

Monsieur Alexandre ROUX expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré le club de Buis Les Baronnie, qui nous propose un partenariat avec la commune de Mérindol. Ce partage des cours permettrait d'adhérer à la Fédération, de créer une plateforme commune de réservation, de proposer des animations, des cours et d'organiser des tournois. A ce jour le club compte 16 adhérents. L'inquiétude est d'être dépossédé de notre cours, et comment se passerai la répartition des recettes sachant que le coût reste très modeste à Entrechaux. Le conseil n'est pas opposé à ce partenariat mais souhaite conserver la gestion du cours et le prix d'adhésion.

➤ **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude BONTOUX qui donne un compte rendu de la réunion sur le règlement général sur la protection des données organisée par la Communauté de Communes Vaison Ventoux. L'intercommunalité propose la mutualisation du service pour une durée de 3 ans. Le coût annuel de l'adhésion au service est de 335€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

SÉANCE du 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 12 septembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué en date du 30 août 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de M. le Maire, BERNARD Xavier, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 2.

Votants : 13

Etaient présents : MM AILLAUD Max, BONTOUX Claude, FAYEL Gabriel, HOOGSTOEL Gilbert, ROUX Alexandre, Mesdames, BLANC Barbara, CLEMENT Marie-Josée, COUVREUR Christiane, LECOEUR Catherine, TOURNIAYRE Agnès

Absents : BENOIT Jérôme procuration à ROUX Alexandre, LEFEBVRE Dany procuration à BERNARD Xavier, BOYER, Christine

Secrétaire de séance : BONTOUX Claude

1 DECISIONS MUNICIPALES

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 25/2014 du Conseil Municipal d'Entrechaux en date du 15 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

- DIA reçue le 22 juillet 2019 de Me JACQUES-SUSINI Karine notaire à Malaucène (84)

Propriétaires : Mr PIGACHE David et Mme BRUNON Alexa

Parcelles : section D n° 1888 quartier Chatusse

Acheteur : Mr et Mme KUMPS Georges

- DIA reçue le 25 juillet 2019 de Me AUBERT Régis notaire à Valréas (84)

Propriétaires : Mr DIAN Mustapha et Mme EL-KHALFI Maryama

Parcelles : section D n° 2294 et D 2297 quartier Le Pontillard

Acheteur : Mr VAN DER SNICKT Hubert et Mme AERTS (veuve MARTIN) Carine

- DIA reçue le 5 août 2019 de Me GUIGUE Christian notaire à Vacqueyras (84)

Propriétaires : Mme ARSAC Audrey

Parcelles : section D n° 6 le Village

Acheteur : Mme MELINAND Maryline

- DIA reçue le 23 août 2019 de Me MONTAGARD Jean-Victor notaire à Vaison la Romaine(84)

Propriétaires : Mme MOURET Alberte

Parcelles : section D n° 1150, D 1316, D 105, D 126, D 128 sises le Village et D500, D502 sises quartier Saint Jean

Acheteur : Mr et Mme MOURET Vincent

- DIA reçue le 29 août 2019 de Me MONTAGARD Jean-Victor notaire à Vaison la Romaine(84)

Propriétaires : Mr DUBOULOZ Prosper

Parcelles : section D n° 1916 le Plan Nord

Acheteur : Mr et Mme ALMEYER Jean

- DIA reçue le 29 août 2019 de Me GRAS Stéphane notaire à Camaret sur Aigues (84)

Propriétaires : Mme PETIT Marjorie

Parcelles : section D n° 72 et 1839 le Village

Acheteur : Mme SCHREDER Céline

2. PARC REGIONAL DU MONT VENTOUX : APPROBATION DE LA CHARTE ET DE SES ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle que : reconnue comme un territoire au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, de niveau national voire international, le Mont-Ventoux fait l'objet depuis 2011, sous l'impulsion de la Région d'une démarche de labélisation en Parc naturel régional. Une mission de préfiguration du Parc dans le cadre du Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV) a été mise en place dès cette période.

Le projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux est établi sur un périmètre de 39 communes et 5 intercommunalités.

- Fin novembre 2016, le médiateur de la Région, Michel SAPPIN a engagé une procédure de concertation avec les élus et l'ensemble des acteurs concernés. Le constat de ces 8 mois d'écoute, de visites, de rencontres, de lecture, de recherches et de questions sur un des territoires les plus emblématiques de la Région, a confirmé la nécessité de mettre en place un Parc naturel régional dans le Ventoux, en terminant le travail engagé et en créant les conditions d'une mobilisation sans précédent du territoire.
- En mars 2018, la Région a délibéré afin d'intégrer les préconisations du Médiateur dans la feuille de route de la Région pour la finalisation de la charte du Parc et des futurs statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Ventoux.

Le Président du Conseil régional, Renaud MUSELIER a installé début 2018, un comité de pilotage présidé par Madame Jacqueline BOUYAC. Il a eu pour objectif la reprise de l'avant-projet de charte du Parc naturel régional du Ventoux.

Il réunit les 39 maires, les 5 intercommunalités du périmètre du projet de Parc, le Département de Vaucluse, le Sous-Préfet de Carpentras, ainsi que les 3 chambres consulaires, l'association France Nature Environnement et la Fédération départementale des chasseurs.

Ce comité de pilotage s'est réuni à deux reprises le 14 février et le 18 avril 2018 dans le but de finaliser l'avant-projet de charte du Parc du Ventoux.

Plusieurs ateliers et rencontres sur des sujets essentiels : tourisme, énergie-climat, agriculture, urbanisme-paysages ont été organisés sur le territoire. Parallèlement à ces ateliers, des réunions spécifiques ont eu lieu sur des sujets majeurs avec les acteurs concernés (patrimoine- culture ; gestion de l'eau ; biodiversité ; chasse).

La très forte mobilisation (plus de 50 participants à chaque atelier) et l'implication locale sur ces réunions ont permis de faire évoluer très favorablement l'avant-projet de charte.

Cet avant-projet de charte a reçu l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement le 5 décembre 2018, accompagné notamment de recommandations émanant des avis du Conseil national de la protection de la nature, et de services centraux et déconcentrés de l'Etat. Le 14 septembre 2018, la Fédération nationale des parcs naturels régionaux a formulé son avis intermédiaire.

Les demandes de modifications ont été intégrées dans l'avant-projet de charte. Cet avant-projet de charte modifié a été arrêté par le président du Conseil régional le 29 juin 2019. Il détaille au travers de 13 orientations, les 4 grandes ambitions dont le territoire du Mont-Ventoux souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en Parc naturel régional :

Ambition cadre : pour un projet de territoire partagé où est exprimée la volonté de mutualisation à l'échelle du territoire Ventoux et d'appropriation par le plus grand nombre d'objectifs communs

- Ambition 1 : protéger et révéler nos patrimoines, socles de l'attractivité qui porte sur la protection et la valorisation de nos patrimoines naturels et culturels exceptionnels
- Ambition 2 : soutenir une économie durable qui valorise les ressources naturelles locales qui concerne l'accompagnement au développement économique, et notamment agricole, avec des objectifs d'organisation par filière, de développement de l'économie circulaire et de sobriété énergétique
- Ambition 3 : ménager le territoire en s'appuyant sur ses spécificités porte sur l'accompagnement du développement urbain et la préservation des paysages du Ventoux et de l'identité rurale de nos villages

Le projet de charte est accompagné d'un Plan de Parc, qui reprend l'ensemble des mesures spatialisées de la Charte. Ce projet de charte a été soumis par la Région à enquête publique du 13 mai au 14 juin 2019. La Commission d'enquête a rendu un avis favorable en date du 18 juillet 2019.

La Région a l'initiative de la procédure de création d'un Parc naturel régional. Ainsi, le Président du Conseil régional a adressé à notre commune un courrier en recommandé avec accusé de réception demandant au Conseil municipal de délibérer, dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception de ce courrier, sur l'approbation de la charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et de ses annexes, telles que détaillées dans l'objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal doit donc désormais prendre position sur la charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

En effet, pour intégrer le futur Parc naturel régional du Mont-Ventoux, les collectivités territoriales concernées doivent approuver sa charte et ses annexes, par une délibération positive et sans réserve.

Conformément au code de l'environnement, l'approbation du projet de charte emporte demande d'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc.

Le Comité syndical du SMAEMV, une fois l'ensemble des collectivités ayant délibéré devra adopter les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, tels que présents en annexe de la Charte. Cette révision des statuts du SMAEMV devra être approuvée au plus tard lors de la première réunion du Comité syndical qui suivra la publication du Décret du Premier Ministre portant création du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Le Conseil régional se prononcera quant à lui à l'issue des quatre mois de consultation et au regard des délibérations favorables recueillies, approuvera le périmètre proposé au classement.

Le projet de charte approuvé, accompagné des accords des collectivités territoriales et l'ensemble du dossier sont ensuite transmis par le Préfet de Région au Ministère chargé de l'Environnement et aux instances nationales pour avis final avant signature du décret du Premier Ministre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions):

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le courrier du Président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur en date du 25 Juillet 2019,

- **D'APPROUVER** l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux,

- **D'APPROUVER**, sans réserve, le projet de charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et ses annexes comprenant :
 - le plan de Parc du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - le projet de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - l'emblème figuratif propre au Parc, logo du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement,

- **D'APPROUVER** le montant de la cotisation de la Commune tel que fixé dans les projets de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, qui entreront en vigueur après parution du Décret du Premier Ministre.

3 SAFER : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de protéger notre patrimoine foncier des convoitises et des surenchères, afin de maintenir et conforter notre agriculture, protéger notre environnement et nos territoires ruraux, et enfin, maintenir des prix compatibles avec une activité agricole.

La SAFER est titulaire d'un droit de préemption sur les ventes de terres agricoles, à ce titre elle reçoit l'ensemble des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) lors de ces mises en vente. La SAFER transmet un état trimestriel de ces ventes aux communes, cependant cette transmission, à postériori, ne permet pas aux communes d'agir.

La SAFER est en mesure de proposer une convention d'intervention foncière qui permet aux communes d'être informées des futures transactions foncières, et de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption au profit de la commune. Monsieur Le Maire donne lecture de la convention à intervenir et propose au Conseil de l'adopter.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

4 PERSONNEL COMMUNAL CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE AU REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE.

Le Centre de Gestion de Vaucluse a créé et mis en place un service d'assistance au remplacement afin de proposer des candidatures de personnel efficient pour pallier ponctuellement les absences de personnel et les besoins en renfort des collectivités territoriales et des établissements publics du département. Le service d'assistance au remplacement assure :

- Le conseil sur le type de contrat et le profil à recruter en fonction du poste à occuper
- La sélection de candidatures de personnel contractuel justifiant de l'expérience professionnelle ou formé aux missions relevant de l'emploi à pourvoir
- L'établissement des modèles d'actes administratifs liés au recrutement du contractuel et des simulations salariales
- Le suivi de l'agent afin d'envisager des actions de formation pour renforcer ses compétences.

Les collectivités territoriales ou établissements publics peuvent faire appel au service d'assistance au remplacement du CDG 84 lorsqu'elles sont confrontées à l'une des situations suivantes :

- le remplacement d'un agent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, momentanément indisponible,
- pour assurer des missions temporaires.

Le CDG 84 propose une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'adhésion à cette mission et de simplifier les démarches par une adhésion de principe. En signant cette convention, la collectivité adhérente décide de pouvoir recourir, en tant que de besoin, à sa demande, au service d'assistance au remplacement proposé par le CDG 84.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement proposée par le CDG84.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion au service d'assistance au remplacement proposée par le CDG84 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

5 GRAND JARDIN : VENTE DU LOT N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un couple est intéressé par l'achat du lot n° 3 du Grand Jardin cadastré D2236 d'une superficie de 446m². Il propose au Conseil de fixer le prix de vente de ce terrain à 73 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition et autorise M Le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette vente.

6 INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Rapport bilan de la prospection chancre coloré du platane par la FREDON PACA

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rapport bilan de la prospection chancre coloré du platane fait par la FREDON PACA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). 33 platanes (30 communaux et 3 privés) ont été contrôlés, il s'avère qu'aucun platane n'est atteint du chancre coloré, la commune est donc considérée comme saine vis-à-vis de l'agent du chancre coloré. Aucun historique de chancre coloré n'a été répertorié jusqu'à aujourd'hui sur la commune, Entrechaux ne fait donc pas partie d'une zone délimitée.

Cependant il a été observé la présence de champignon sur quelques platanes il conviendra d'envisager la suppression des parties altérées.

6.2 Réhabilitation de l'immeuble Guintrand

Monsieur le Maire expose au Conseil que le SMOP (Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale) est amené à se développer, les bureaux sont trop exigus. Il s'avère nécessaire de lancer la réhabilitation de l'immeuble dit « Guintrand » afin d'y installer de nouveaux bureaux au rez-de-chaussée, des logements pourraient être aménagés à l'étage. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée.

6.3 Chemin du Grand Clos

Monsieur le Maire et Monsieur Fayel exposent au Conseil que des contestations existent entre les riverains du chemin du Grand Clos, il s'avère nécessaire de faire établir l'emprise de ce chemin par un géomètre. Une consultation a donc été lancée.

7 QUESTIONS DIVERSES

➤ Vente BRIVET/COLLIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente de plusieurs parcelles de bois au Collet de Marin. Monsieur le Maire précise qu'il conviendra d'être vigilant sur la destination de ces parcelles

➤ Lettre Maquis-Ventoux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier l'association Maquis-Ventoux qui remercie le Conseil Municipal pour le versement d'une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

COMMUNIQUES

EMPLOI DU FEU

RAPPEL : il est strictement interdit de vider des végétaux en bordure de l'Ouvèze.

ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT
(infraction réprimée par l'art. 132-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

ZONE 1 Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole
Incinération possible, selon les périodes (tableau ci-dessous), uniquement si les déchets verts sont générés ou liés - à une obligation légale de débroussaillage liée au risque feux de forêts (Art. L134-6 du code forestier) - directement à l'exploitation agricole.

EN RESPECTANT CE CALENDRIER

Janvier/Février	1er Mars/15 Avril	16 Avril/31 Mai	1er Juin/15 Octobre	16 Octobre/31 Décembre
POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREVENTIONNELLE	POSSIBLE	INTERDIT SAUF DEROGATION PREVENTIONNELLE DANS LE CADRE DE TRAVAUX AGRIQUES AINSI QU'UNE NETTOIE NECESSAIRE	POSSIBLE

ZONE 2 et 3 Vous êtes exploitant agricole
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

ZONE 3 Vous êtes exploitant agricole
Eco-buage possible au delà de la limite des 400m de la zone boisée

DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/a-reglementation-relative-a-l-a0266.html> Valable en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

RECENSEMENT MILITAIRE année 2003

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser à 16 ans.

L'intéressé(e) doit se présenter à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Si l'intéressé(e) est dans l'impossibilité de faire les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal. Une attestation de recensement lui sera délivrée. Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car la mairie ne délivre pas de duplicata.

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

NOM PRENOM TELEPHONE	ADRESSE	AGREMENT
BAGNOL Ericka Tel : 04 90 65 06 25	102 Chemin des Safres 84340 ENTRECHAUX	Accueil simultané : 4 enfants. 4 TC
KAABOUNI Siham Tel : 04 90 67 32 02	Le plan Nord 84340 ENTRECHAUX	Accueil simultané : 2 enfants. 2 TC

DE FIL EN CRIN
Couture et Tapisserie d'Ameublement

1589, Chemin La Folie
84340 Entrechaux

09 52 10 16 72 / 06 23 86 26 42
defilencrin@orange.fr
www.defilencrin.com
facebook

SANDRINE DONAT
Artisan

Thierry ROBIN

PAYSAGISTE

107 chemin des pins
84340 Entrechaux
0699575376
thierry.robin84@gmail.com

ESPACES MULTIMEDIA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX

Aide aux démarches administratives sur Internet :

Les Espaces Multimédia assurent une permanence hebdomadaire pour vous aider à effectuer vos démarches en ligne : Pôle-emploi, CAF, MSA, Impôts, Sécurité Sociale, démarches administratives...

Un animateur multimédia vous reçoit et vous apporte toute l'assistance technique nécessaire dans l'usage des outils numériques.

NB : cette assistance ne saurait se substituer à l'administration compétente pour le contenu même de la démarche.

**Chaque mardi de 14h00 à 16h30 à la Communauté de Communes Vaison Ventoux
375 Avenue Gabriel Péri 84110 VAISON LA ROMAINE.**

Accès libre – Poste confidentiel prévu. Tarif : 1€ la séance. A régler sur place.

BOURSES DEPARTEMENTALES

Par délibération N°2019-449 du 5 juillet 2019, le Conseil Départemental a décidé le maintien des aides à la scolarité au titre de l'année scolaire 2019/2020 sous forme de bourses départementales attribuées aux collégiens boursiers nationaux et aux collégiens boursiers nationaux dont les parents sont bénéficiaires du RSA.

Depuis le 1^{er} septembre 2019 les imprimés de demandes de bourses départementales peuvent être téléchargés sur le site www.vaucluse.fr et sont à disposition des familles sous format papier courant septembre dans le collège où l'enfant est scolarisé.

UN ARCHITECTE CONSEILLER A VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE

Tous les 1^{er} mardi du mois de 9h30 à 11h30, Mme POIDRAS, Architecte du CAUE assure une permanence en Mairie et vous conseille gratuitement sur tous vos travaux de constructions ou d'aménagements. Prendre rendez-vous au 04 90 46 00 11.

<p>Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover, NOUS POUVONS VOUS AIDER</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Comment choisir le bon terrain ?▶ Quelle architecture pour mon projet ?▶ Comment réaliser un projet de qualité pour un coût raisonnable ?▶ Comment prendre en compte les qualités et contraintes de mon patrimoine ?▶ Quelles démarches administratives ?	<p>Où rencontrer l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <p>L'architecte conseiller du CAUE vous reçoit dans votre commune sur rendez-vous pris auprès de la mairie.</p>	<p>Comment préparer mon rendez-vous avec l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <p>Munissez-vous de tous les documents en votre possession permettant de faciliter la compréhension de vos intentions : photos du site, plans du géomètre ou de l'architecte, images de la maison de vos rêves ...</p>
	<p>Quand rencontrer l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <p>Sollicitez l'architecte conseiller le plus tôt possible, avant de déposer votre dossier de déclaration de travaux, de permis de construire ou de permis d'aménager.</p>	<p>Pour quel type de projet peut-on rencontrer l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Maisons et annexes (garage, piscine ...)▶ Bâtiments d'habitation, artisanaux, commerciaux, industriels, agricoles, touristiques...▶ Terrains à aménager (lotissement, division de terrain, abords ...).
	<p>Pourquoi consulter l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <p>Il vous donnera des conseils utiles qui faciliteront l'obtention de votre autorisation d'urbanisme. Il vous aidera dans le choix des procédés et des matériaux pour tout projet de rénovation énergétique.</p>	<p>Qui peut consulter l'ARCHITECTE CONSEILLER ?</p> <p>Ce service gratuit est ouvert à tous, que vous soyez un particulier ou un professionnel.</p>

LES ECHOS D'ENTRECHAUX

DU COTE DE L'ECOLE

FETE DE L'ECOLE :

Vendredi 28 juin, en raison de la canicule, c'est dans la salle polyvalente, climatisée, que s'est déroulée la fête de l'école du village. Tout d'abord, les élèves de maternelle ont dansé, costumés en éléphants puis les élèves de l'école élémentaire ont interprété trois chants avec l'accompagnement de leur intervenante musicale, Marlène DESAUVAGE. Pour terminer le spectacle, Xavier BERNARD, Maire, et les Conseillers Municipaux ont d'abord remis aux élèves devant intégrer le collège à la rentrée prochaine, un dictionnaire et un petit cadeau supplémentaire remis par Magali CHEVILLARD, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves : une calculatrice, une clé USB et un bon d'achat. Les élèves qui vont entrer au collège en septembre sont : Alexia ARNOUX, Léna BOULNOIS, Juliette BRECHET, Jade BRITO-CHEVILLARD, Maélys CHARRASSE, Victor GELY, Hanna GRANGEON, Aya HAJJI, Aya KAABOUNI, Loïs JULLIEN, Tom LECONTE, Léna ROUDIL, Amélie VILLAIN, Luca VUILLEMIN. Caroline BRECHET, directrice, quitte l'école d'Entrechaux pour celle de Tavaillan.



ALLO POLE TAXI

06 85 55 21 00

TAXI CONVENTIONNE
SECURITE SOCIALE
TRANSPORTS MEDICAUX
Stationnement commune ENTRECHAUX

24H/24
7J/7

ETUDE
CONCEPTION
ET REALISATION

H3 **Herue**
Bonnert

Tous travaux d'aménagements intérieurs
Rénovation, Agencement, Décoration
Plafonds, Cloisons, Doublages

84110 **04 90 36 31 48**
Valence La Romaine **06 63 19 81 18**

RENTREE SCOLAIRE 2019-2020 : 92 ELEVES

Nombre d'élèves par classe :

Maternelle : 29 élèves avec Angélique TENON et Magali SCIALACQUA (ATSEM)

CP/CE1 : 20 élèves avec Céline VIAL

CE1/CE2 : 23 élèves avec Béatrice COLLANGE (Directrice) et Emilie TROLET

CM1/CM2 : 20 élèves avec Hélène MATHEVET et Emilie TROLET.



Héléne MATHEVET, Florence LAROCHE, Céline VIAL, Angélique TENON, Béatrice COLLANGE (Directrice)
Emilie TROLET.

CENTRE DE LOISIRS POLICHINELLE

Le Centre de Loisirs accueille les enfants le matin, avant la classe, de 7h30 à 9h00 et le soir, après la classe, de 16h30 à 18h00 précise. Tout au long de l'année nous faisons des jeux et des activités d'art plastique. Ce trimestre, nous allons préparer des décorations pour le festival des soupes et pour Noël. Pour cela, nous recherchons de la dentelle, des boutons, des rubans, etc...

Petit rappel : pour la collecte des bouchons nous les récupérons toute l'année. Merci.

N'oubliez pas de fournir un goûter à votre enfant pour la garderie du soir. La vente des tickets se fait en Mairie le lundi et le jeudi matin de 9h00 à 12h00. Apportez votre dernier avis d'imposition pour connaître le tarif du carnet.

Contact : 09 67 32 09 22.

Blanchisserie
La Maissonnette



Montéro Christine

17 chemin de l'ancienne voie ferrée
84340 Entrechaux

06 27 87 04 15 / 04 90 46 06 25
christinebertrand@orange.fr

Les Secrets de Lola

VENTE SUR PLACE

BISCUITERIE
ARTISANALE
DE TRADITION
DEPUIS 1999

LAURENCE ALBANESI & MARC BOCCASSINI

885, chemin des Amarens - ZA - 84340 Entrechaux
Tél. 04 90 28 97 82
secretsdelola@gmail.com - www.secretsdelola.fr

JADE A PARTICIPE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE « PONEY »

Pour sa première participation aux championnats de France Poney qui se sont déroulés du 6 au 14 juillet 2019 à Lamotte Beuvron dans le Loir-et-Cher où 8 000 poneys y participaient, Jade BREBAN a fini 4^{ème} dans sa catégorie en dressage, à 30 centième du podium ! Néanmoins Jade a fait un joli carré d'honneur avec « La Marseillaise » en prime, quand on sait qu'elle a commencé l'équitation il y a un an !

Encore un grand merci à ses coachs des écuries des Garances à Malaucène : Marie et Sébastien, sans oublier Djazz. Quel poney !! Bravo et toutes nos félicitations à Jade.



Jade sur son poney Djazz avec ses coachs Sébastien et Marie.

LISA A AMSTERDAM

Dans le cadre du 350^{ème} anniversaire de la mort de Rembrandt, le Rijksmuseum (Ruks Museum) d'Amsterdam a organisé en début d'année un concours mondial sur les œuvres de Rembrandt.

Lisa, 14 ans (fille de Marina et Hugues HARRI) et son amie Kaatje, ont participé à ce concours avec le soutien de leur professeur de dessin Agathe DIEHL.

Sur 8 390 participants 575 ont été retenus pour être exposés, dont le tableau de Lisa, inspiré de « La Petite Fille à la Fenêtre ».

Cette exposition a eu lieu du 15 juillet au 17 septembre 2019 au Rijksmuseum d'Amsterdam où de nombreux visiteurs ont pu admirer le tableau de Lisa.

C'est avec beaucoup de fierté que nous voulons vous faire partager ce succès ! Nous souhaitons bonne continuation à Lisa dans sa passion....



Lisa HARRI

AMELIE ET JULIE REPRENENT LA POISSONNERIE

L'ancienne poissonnerie de la rue du Maquis « Lou Capitani » à Vaison la Romaine, désormais nommée « Les deux Sœurs » porte bien son nom. Cette poissonnerie a été reprise par Amélie LECOEUR et Julie LEGRAND, deux sœurs entrechalaises, salariées des précédents propriétaires. « *Après avoir travaillé depuis 17 ans et 12 ans pour d'autres poissonneries et à celle de « Lou Capitani », nous avons envie de nous lancer à notre façon et de travailler selon nos idées !* » explique Julie. Le magasin a rouvert ses portes le 11 juillet 2019 : « *nous avons conservé certains de nos fournisseurs et nous en avons contacté quelques nouveaux. Nos poissons viennent de Roscoff, Loctudy et des criées de Méditerranée* » explique Amélie.



Amélie LECOEUR et Julie LEGRAND. (les deux sœurs).

PORTES OUVERTES AU MAS DE L'ONCLE ERNEST

Une porte ouverte qui porte bien son nom. A l'arrivée au domaine, la cave vous ouvre grand les bras en guise de bienvenue.

Une sélection de vieux millésimes était proposée ainsi que la gamme actuellement à la vente.

160 personnes participaient au repas proposé par « Le Meilleur pour la Faim » (Food Truck originaire de Faucon) et servi par l'équipe du Mas Oncle Ernest.

Les vins du domaine étaient évidemment mis à l'honneur avec une mention particulière pour la cuvée « Instant Présent » en AOC Ventoux rouge 2018, fraîchement étoilé dans le guide Hachette.

Du local et encore du local, pour agrémenter la dégustation : de la focaccia de la boulangerie Valentin, des tomates cerises de la ferme Reynard à Mollans, des fromages de chèvre de Gigondas et des oreillettes des Secrets de Lola ! Ambiance assurée et réchauffée par le groupe pop-rock « Les P'tits Cochons » de Malaucène (quand on vous dit que c'est du local !!!)



BIBLIOTHEQUE MARY GLASGOW

Les aquarelles de Josy :

Le vernissage de l'exposition des œuvres de Josy BEROULLE s'est déroulé vendredi 12 juillet 2019 en présence de nombreux amis de l'artiste.

Josy se décrit ainsi : « Je suis la fille du boulanger d'un petit village provençal : Chamaret, dans la Drôme. J'étais enseignante en maternelle. Ma motivation pour peindre s'est développée au contact des enfants, surtout les plus petits. Ce sont eux qui m'ont libéré des regards censeurs des adultes et qui m'ont donné l'envie de les imiter dans la simplicité et la spontanéité. Si je pratique l'aquarelle c'est pour sa douceur, sa transparence et son ambiance ».



Josy BEROULLE

DOM COIFFURE
MARDI – MERCREDI 9H-12H ET 14H-18H30
JEUDI DOMICILE
VENDREDI 9H-12H ET 14H-18H30
SAMEDI 9H-13H
TEL : 04 90 46 09 88
PORT : 06 60 16 16 90

Les aquarelles de Mireille :

Mireille LESENNE habite à Grillon. Elle essaie de mettre en pratique son envie de dessiner et de peindre qu'elle a depuis son adolescence... C'était il y a bien longtemps !

Après une interruption d'une quarantaine d'années Mireille a repris ses crayons et ses pinceaux, et a acheté des revues. Elle a suivi des cours, participé à des stages et voici le résultat : de magnifiques aquarelles à découvrir jusqu'au 30 octobre 2019. C'est la deuxième fois que Mireille expose. La première fois c'était en 2012 lors d'une exposition intitulée : « Les talents cachés de Grillon ».



VIE ASSOCIATIVE

LIGN'TONIC

Samedi 27 juillet 2019, en raison du mauvais temps, c'est dans la salle polyvalente que s'est déroulé le repas « paëlla » organisé par l'association Lign'Tonic, présidée par Christiane BERNARD. Une paëlla préparée par Didier MALEN, dégustée par 160 personnes tout en écoutant la musique du DJ Franck Lafont avant de se retrouver sur la piste de danse. À noter que les cours de gymnastique ont repris depuis le 10 septembre. Ils ont lieu le mardi de 20h15 à 21h15 : trampoline et step. Le jeudi de 20 à 21 h : Gym dans la salle de la mairie. Deux séances d'essai offertes. Alors, n'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!!! Contact : 06 64 95 83 14.



COMITE DES FETES

Samedi 10 août 2019, la journée taurine, organisée par le Comité des Fêtes présidé par Max AILLAUD a connu un beau succès.

Tout d'abord en fin de matinée la traditionnelle abrivado avec la manade Agu d'Eyguières, aux sons de la Pena 5 à Sète. Le public était toujours aussi nombreux le long du parcours pour encourager et applaudir les gardians et les attrapaïres. L'après-midi, tout ce monde s'est retrouvé dans les arènes pour les jeux.

En soirée, le repas avec taureau à la broche a attiré 234 convives. Repas suivi par un magnifique feu d'artifice et un bal animé par le DJ Philippe.

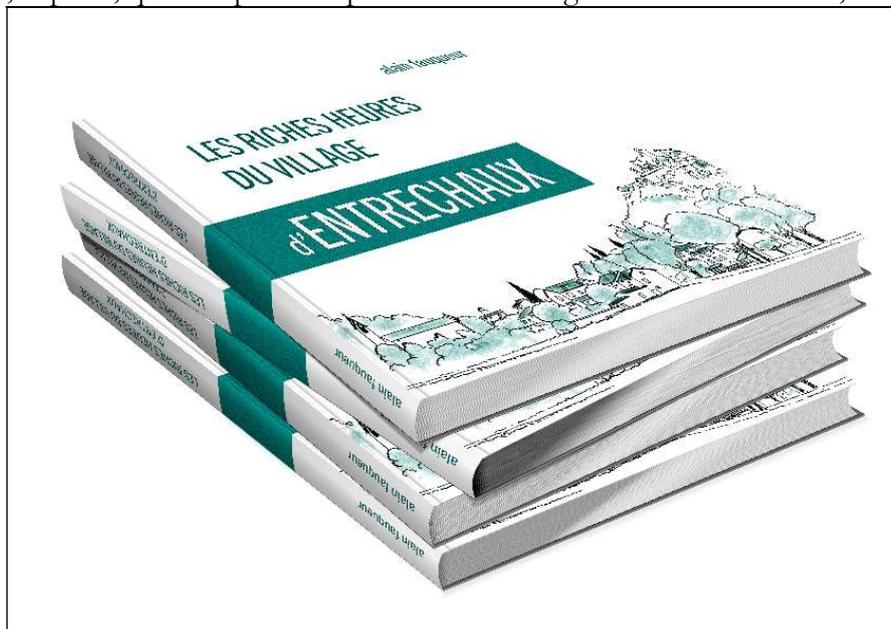


INTERCALLIS

Notre association a le plaisir d'annoncer la parution du livre « *Les riches heures du village d'Entrechaux* » écrit par un des fondateurs d'INTERCALLIS, Alain FAUQUEUR. La publication, de 294 pages, abondamment illustrée, se déroule en dix-neuf chapitres.

Pour ce travail, commencé en janvier 2014, plusieurs villageois ont apporté critiques, anecdotes ou illustrations, et accepté de réviser le texte. Quelques Entrechalais, Renée BAGNOL, Hélène COURBON et André MEYER, ont donné des prolongements à l'atelier d'écriture et à la « *Mémoire du village d'Entrechaux* », ou apporté des compléments, comme Annie CHAVE.

Pour lancer le projet, quelques conférences avaient été organisées par INTERCALLIS : « *5 personnages de la Révolution Française* », « *la préhistoire et l'Ouvèze* » et sur « *les religions vues d'Entrechaux* ». Jean GOURMENT avait approfondi alors nos connaissances sur l'histoire du château. Par ailleurs, un site collaboratif Wiki d'**Intercallis** avait été ouvert par Danielle ZEHNDER, experte, qui a de plus accepté la lourde charge de l'édition du livre, contribution majeure.



Dans la bibliographie, une place à part et très importante revient à Marie-José BRUN qui avait livré à l'auteur, en 2004, son recueil des archives du village. Elle avait fait des recherches pendant dix ans.

Le livre « *Les riches Heures du Village* » sera vendu, en exclusivité jusqu'au 19 octobre, au Tabac-Presses de Cathy BISSO. Il sera ensuite en librairie, à la bibliothèque et dans les offices du tourisme, le tirage étant limité à 150 exemplaires.

Le 20 octobre (jour du vide-greniers) sur le parvis de la bibliothèque Mary GLASGOW, une séance d'échanges avec l'auteur est prévue de 10h à 12h, suivie de dédicaces. En cas de mauvais temps, la rencontre se tiendra en Mairie.

MUSIQUE EN ÉTÉ

C'était, pour commencer, le 5 juillet dans le beau volume de notre église d'Entrechaux, puis le 6 juillet dans l'écrin de la chapelle ND de Nazareth, en partenariat avec « *Musique autour du Ventoux* ».

Plus de 120 entrechalais et estivants ont découvert la concertiste Clara Fellmann à la *viole de gambe* et Clément Geoffroy au *clavecin*, qui accompagnaient, sous les voûtes de l'église, la puissante et belle voix de la *soprano Maya Villanueva*. Trois grands professionnels, ce 5 juillet, assurément.

Le lendemain, le 6 juillet, trente personnes avaient trouvé place dans la chapelle ND de Nazareth. Elles ont retrouvé Clara Fellmann, à présent en soliste sur *viole de gambe*, pour des pièces musicales ponctuées par de brèves lectures données par Annie Torquéo.

Lors de ces deux soirées, beaucoup d'Entrechalais se sont offert une belle surprise en découvrant des pièces de musique contemporaine (Hersant et Menut), comme en dialogue avec la musique classique et baroque du répertoire (Bach, Haendel, Couperin, et Frescobaldi, notamment).

Un verre de vin de nos producteurs entrechalais a permis de prolonger saveurs, fleurs et fruits de ces deux douces soirées d'été.

« LE VILLAGE RACONTÉ »

Une traversée du village a été proposée, le 16 juillet et le 15 août, à ceux qui connaissaient déjà les terrasses de café et la supérette du village, ses restaurants et son Office du Tourisme mais qui voulaient, en plus, connaître un peu de notre histoire.

En une heure et demie, entre 30 et 40 personnes ont découvert l'histoire longue, la grotte de la Masque, les Voconces, et les quatre dynasties de seigneurs du village, par exemple. Mais, tout en déambulant, la narration donnait aussi à découvrir La Riaille, en la franchissant, la ferme Maillet, les foires médiévales du Grand Jardin, l'histoire de l'alambic, les trois installations de la mairie dans la *souville*, le presbytère, Gaston VAYSSE, « *Lucien qui coiffe bien* », etc...

Voisins de St Romain, de Mollans, de Vaison, résidents de l'été, campeurs, vacanciers de Belgique ou du Luxembourg, tous ont apprécié le récit proposé.

Certains, parmi eux, connaissaient déjà les vins de nos viticulteurs. Mais c'est désormais gravé dans les mémoires, car palais et papilles faisaient partie du parcours, en clôture.

L'EXPO-VENTE ET LE VIDE GRENIERS (samedi 6 et dimanche 7 juillet 2019).

Avec la fusion de **Voconces Environnement** avec **Intercallis** en mars dernier, au groupe habituel dirigé par Joëlle BAUER s'ajoutaient de nouveaux volontaires. Nous étions imperturbablement optimistes : il ne ferait pas trop chaud et il n'y aurait pas de pluie. Eh bien, nous avons eu faux sur toute la ligne.

La chaleur tout d'abord. Qui aurait cru en effet qu'on allait battre les records de température ? Mercredi, la météo avait mis le Vaucluse en zone rouge. Alerte canicule. Plus de 44 degrés à Carpentras et 41 à Entrechaux, à l'ombre cela va sans dire... De quoi faire exploser tous les thermomètres. Mais ce n'était pas tout : un orage fantôme puisqu'il n'avait été prévu par aucune chaîne a éclaté vers 6 heures et quart. Heureusement dans notre malheur, l'orage n'a duré qu'une demi-heure et tout le monde était au rendez-vous. Plusieurs membres d'**Intercallis** avaient préparé des tartes sucrées et salées, des pizzas, de délicieuses salades et de bons gâteaux. Tout a été mangé !

Les nombreux exposants avaient de fort belles choses à vendre : sculptures sur bois, peintures à l'huile, photographies, sacs et oursons en tissu, petits animaux en crochet et laine mohair, boucles d'oreilles, poteries. Il y en avait pour tous les goûts. La majorité des artisans et artistes ont bien vendu et étaient contents à la fin du weekend. L'ambiance était excellente.

Le vide-greniers a dû se terminer en début d'après-midi lorsque le ciel devenu noir nous a fait songer à l'apocalypse et que le tonnerre s'est fait entendre. Tout le monde a rangé ses affaires frénétiquement mais ce n'était qu'une fausse alerte... La température cependant était un peu descendue ce qui nous a permis de ranger la salle sans avoir trop chaud.

Ce furent deux journées éreintantes mais très sympa dont on se souviendra. Je tiens à remercier tous les participants qui ont donné beaucoup d'eux-mêmes afin que ce weekend soit une réussite. Rien n'aurait pu être fait sans vous !
LE RALLYE PEDESTRE ET LUDIQUÉ (mardi 13 août 2019).

C'était une idée d'Olivier pendant notre réunion de mars. "Et si on faisait un rallye pédestre et ludique au mois d'août ?" a-t-il lancé. Cinq kms, départ et arrivée devant l'église avec quatre étapes où les participants rencontreraient deux ou trois membres de l'association qui présenteraient le lieu et son histoire puis proposeraient un jeu, un challenge ou une devinette pour tous les âges. C'était une première pour **Intercallis** et nous avons trouvé cette idée excellente.

Une semaine plus tard, vingt-quatre personnes se sont retrouvées devant l'église pour tester la promenade. Il fallait qu'elle ne soit pas trop difficile pour que les enfants puissent y participer, qu'elle soit ombragée car en août le soleil peut-être brûlant, et qu'elle soit belle pour que les marcheurs apprécient Entrechaux. Une heure et demie plus tard, nous étions convaincus que ce trajet était parfait.

Venait à présent la préparation des devinettes pour chaque étape et comme si cela ne suffisait pas, ont été ajoutés d'autres challenges, comme trouver cinq feuilles d'arbres et arbustes et les nommer, ou bien rapporter quelques mûres. Mais ce qui me paraissait le plus difficile, c'était d'écrire un poème en vers ou en prose d'au moins six lignes inspiré par la promenade.

Etant donné que c'était notre premier rallye pédestre, on ne savait pas si nos flyers attireraient du monde. On avait préparé trois beaux lots constitués de produits d'Entrechaux qui nous avaient été généreusement offerts. Evidemment, il fallait que le temps coopère. Si la canicule revenait, qui aurait envie de faire cinq kilomètres à pied ? Mais cette fois, on a eu de la chance. A quatre heures et demie, nous étions chacun à notre poste. A 17 heures 15, Olivier nous a tous appelé pour nous dire que dix groupes étaient partis ! Constitué au minimum de quatre personnes et au maximum de huit avec beaucoup d'enfants, (le plus petit confortablement installé sur le dos de son père.) En tout, environ 70 personnes. Un grand succès !

Tout le monde était de bonne humeur. Les enfants et les adultes riaient et attendaient leur challenge avec grande impatience. Tous les participants ont joué le jeu : les enfants ont rapporté des mûres et ils tenaient fièrement les feuilles d'arbres cueillies pendant la randonnée. Ce qui m'a le plus surpris, c'est qu'ils avaient tous écrit un merveilleux poème. Les participants venaient de Belgique, d'Allemagne, de Hollande, de Paris, de Bretagne, du Nord, de Vaison et d'Entrechaux. Nous avons été très récompensés par leurs applaudissements et leurs chaleureux remerciements pour leur avoir permis de partager ce moment privilégié avec leurs enfants un peu fatigués mais très heureux.

Merci à Olivier pour son excellente idée et à tous les très nombreux membres d'**Intercallis** qui ont permis à ce rallye non seulement de voir le jour mais aussi d'avoir été un si grand succès. Il sera de retour pour sûr l'année prochaine !

Et puis, un grand, grand merci à nos sponsors Entrechalais :

Renée et Pierre BAGNOL pour leur huile d'olive,

Le Domaine de Talès et Le Mas de l' Oncle Ernest pour leur vin,

Les Secrets de Lola pour leurs biscuits,

L'Or rouge des 3 Rivières pour le safran.

Grâce à leur générosité, les gagnants ont été extrêmement contents et surpris par la qualité et l'abondance des produits.

La soirée s'est terminée par un bon repas au Café d'Aurélié.

Si vous désirez en savoir plus sur ces événements et aussi découvrir les poèmes, allez nous retrouver sur notre site : intercallis.entrechaux.info

AGENDA :

La date du cabaret a été reporté au 16 novembre au Camping des 3 Rivières ! 15 euros le repas avec apéritif et café inclus. Vin en supplément.

Réparation du pont dans le sentier des Piboules avec Gilbert GUIFFRAY le 24 octobre.

Nettoyage de l'Ouvèze le 26 octobre à 9 heures suivi d'un pique-nique.

RANDOPASSION84

Une nouvelle saison de randonnées s'annonce avec plein de belles découvertes et toujours dans une ambiance conviviale et amicale...

Le 7 décembre 2019, notre association RANDOPASSION84 participera au Téléthon en organisant une rando accessible à tous de 8.5 kms, avec une note culturelle, la visite de l'intérieur des 3 chapelles d'Entrechaux. C'est une belle cause et nous espérons une bonne participation des Entrechalais et non Entrechalais, particuliers et commerçants.

La rentrée a déjà eu lieu le jeudi 12 septembre : fidèles à nos habitudes nous marchons les jeudis après-midi.

Vous pouvez consulter notre site sur Randopassion84.fr pour suivre notre actualité, nos déplacements...

Nous vous remercions de votre participation, les associations sont la vitrine de votre commune, y participer leur permet de perdurer et s'épanouir.

Bien à vous. **Venez nous rejoindre, on vous attend nombreux pour le Téléthon le 7 décembre !**



Adispo Services
Chez vous, pour vous rendre service !

- Ménage, repassage, jardinage
- Aide à la toilette, repas, courses
APA, PCH, CARSAT

Vaison la Romaine & environs
04 90 51 10 46

BMX CLUB ENTRECHAUX

Une rentrée à toute vitesse

Nouvelle saison sportive pour le BMX Club ENTRECHAUX.

Après un été sous le signe du repos pour tous les pilotes et les dirigeants, la saison repart à grand vitesse. Préparation de la piste fin août, reprise des entraînements début septembre, forum des associations à Vaison avec un atelier d'initiation-découverte, journée portes ouvertes le samedi 14 septembre pour les nouveaux pilotes intéressés pour nous rejoindre ou encore organisation d'une **nouvelle course à Entrechaux le dimanche 6 octobre**, les dirigeants ont de quoi s'occuper en cette rentrée. Force est de constater que la dynamique engagée ces dernières années continuent avec de plus en plus de demandes pour nous rejoindre. Que du positif en tout cas ! Ce qui signifie que le BMX intéresse les enfants et que l'accueil y est bon puisque les adhérents reviennent chaque année.

Alors, continuons ainsi tout en essayant de nous améliorer afin de permettre à tous de s'épanouir au sein de notre association Entrechalaise.

Entrechaux sera d'ailleurs la seule course en Vaucluse lors du Trophée d'Automne 2019. Le dimanche 6 Octobre prochain, comme depuis 3 saisons, le club et la commune accueilleront la 1^{ère} manche de cette compétition qui permet à tous les pilotes de reprendre par une compétition Ô combien conviviale !!! Tous les dirigeants et bénévoles seront en place pour être digne de cette responsabilité en Vaucluse. N'hésitez pas à venir passer un moment pour découvrir ou redécouvrir les courses de BMX Race dans une ambiance familiale. A noter que cette année, le Trophée se déplacera en dehors de notre région Sud avec des courses en Occitanie et en Espagne, en terre Catalane. Bonne chance à tous nos pilotes qui iront défendre les couleurs du BMX Club Entrechaux.

Côté projet, la commune va financer la réfection du second virage (qui va être à son tour en béton). Ceci devrait nous permettre de continuer de faire évoluer notre piste et la rendre encore plus rapide et spectaculaire. Après la modification de la 3^{ème} ligne au printemps, c'est une évolution importante qui permet de faciliter l'entretien aux bénévoles du club mais qui apporte un grand plus en terme de sécurité pour les pilotes. Alors un grand MERCI à la municipalité pour leur soutien indispensable dans l'évolution du club et de l'outil piste.

Nous souhaitons rappeler malgré tout que la piste de BMX est fermée en dehors des créneaux d'entraînements pour des raisons de sécurité évidentes, liées à la configuration de la piste. Le BMX est une pratique qui reste dangereuse lorsqu'elle n'est pas pratiquée dans de bonnes conditions (équipements spécifiques de protection !). Le club s'efforce de rendre plus accessible cette pratique sportive avec notamment des interventions au sein de l'école avec un éducateur sportif de l'intercommunalité ou en organisant des journées de stage lors des vacances en partenariat avec le Club Jeunes de la Communauté de Communes, ou encore en mettant en place des journées portes ouvertes pour venir découvrir l'activité. Alors, essayons de respecter notre démarche associative en ne dégradant pas le site et notamment le grillage qui l'entoure. Nous comptons sur la bienveillance de chacun.



LE CLUB DU TEMPS RETROUVE

"Le monde appartient à ceux qui se lèvent tôt" nous dit le vieil adage, mais on peut ajouter que nos adhérents sont encore plus favorisés car les activités du Club étant programmées longtemps à l'avance ils ont le temps de s'organiser sans stress ni précipitation.

La rentrée s'est effectuée en douceur le mercredi 11 septembre et le dernier trimestre s'annonce, comme d'habitude, très fécond.

- **Du dimanche 6 au jeudi 10 octobre** : voyage en Espagne. Visite de plusieurs stations balnéaires sur la Costa Dorada. Découverte des Parcs d'attraction PORT AVENTURA et FERRARI LAND. Arrêt shopping à la Jonquera le dernier jour.
- **Le dimanche 27 octobre** : Super Grand Loto ouvert à tous. Salle Polyvalente. Ouverture des portes à 13 h 30.
- **Le mercredi 30 octobre** : sortie à la journée dans la Drôme. Visite du Palais des Bonbons et du Nougat à Montélimar puis visite de la distillerie d'Eyguebelle à Valaurie.
- **Le mercredi 20 novembre** : sortie à la journée. Déjeuner-spectacle au Restaurant "Le Saint-Victor" à Mirabel-aux-Baronnies. Non loin de Nyons, cet établissement réputé propose un spectacle très joyeux et très coloré de transformistes talentueux.
- **Le mercredi 11 décembre** : un repas (offert) avec spectacle monté par les adhérents eux-mêmes réunit les membres du Club à l'occasion de Noël proche et des anniversaires du 4^{ème} trimestre. Cette animation décapante devrait faire mouche car les acteurs amateurs sont prêts à se déchaîner pour montrer leur talent.

Aux commandes du Club, une équipe bienveillante au goût prononcé pour l'action, est là pour mener à bien des projets réalistes qui devraient satisfaire ceux qui souhaitent tisser des liens tout en se distrayant. Les nouveaux adhérents ont leur place parmi nous et nous les attendons avec confiance. A cette occasion, nous rappelons que les activités habituelles du Club se déroulent désormais dans les locaux de l'ancienne école maternelle située derrière la Mairie.



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU CHATEAU D'ENTRECHAUX

L'association change de siège social. Son adresse sera au 605 Rue du Château à partir de début 2020.

Un grand merci à toutes les personnes présentes lors du concert du Condor à Crestet. La totalité des fonds récoltés servira à la continuité de la restauration du site. Ce 13 juillet, Jean-François GEROLD, dit le Condor, devenait le Parrain de l'association lors de son concert. Un très grand merci à lui ainsi qu'à ses musiciens(nes).

Le montant de l'adhésion à l'association reste à 20€ ; plus, si possible, une journée de bénévolat. Une pièce d'habitation a été découverte intacte et sans aucun besoin de restauration, sous le donjon. Le site étant ouvert toute l'année, les visites guidées se font sur rendez-vous. Un très grand merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux donateurs qui participent à la sauvegarde de ce site magnifique. Si vous avez des éléments pouvant provenir du château, vous pouvez le signaler à l'association afin de l'aider dans la recherche architecturale du site.



ETAT CIVIL

Si des personnes nées, mariées, ou décédées ne figurent pas, il ne s'agit pas d'un oubli.
Il est précisé que les noms communiqués ci-dessous sont uniquement ceux dont les actes sont retranscrits dans nos registres d'Etat Civil.

NAISSANCES



PICARD Victoire – 1131 Chemin de la Folie – est née le 10 juillet 2019 à Carpentras.



CHAVE Théodore – 12 Chemin du Pontillard – est né le 14 juillet 2019 à Carpentras.

DEJARDIN Mila – 396 Traverse des Voconces – est née le 1^{er} août 2019 à Avignon. (pas de photo).
LE GOFF Elouann – 26 Rue du Grand Jardin – est né le 14 août 2019 à Carpentras. (pas de photo).
SANCHIS SAUVAN Tiago – 921 Chemin de la Folie – est né le 25 août 2019 à Orange. (pas de photo).
Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux nés.

MARIAGES



COLOMBET Pascal et JANNIC Audrey – 598 Chemin de Saint Laurent – se sont mariés le 03 août 2019.

PAUL Xavier et BELLIER Emmanuelle – 190 Route de Vaison - se sont mariés le 17 août 2019. (pas de photo).
Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES

SORBIER Jacqueline – 725 Chemin de la Folie – est décédée le 04 juin 2019 à Vaison la Romaine.
TOURNIAYRE André – 92 Traverse de la Chambette – est décédé le 05 juillet 2019 à Vaison la Romaine.
PHELIPPEAU Jean-Pierre – 952 Chemin du Séguret – est décédé le 06 août 2019 à Montpellier.
GACHON Aline - 546 Traverse des Voconces – est décédée le 30 août 2019 à Entrechaux.
Sincères condoléances aux familles.

U R B A N I S M E

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES :

Le 25.06.2019 à : SOURCEAUX Michel – 293 Chemin de la Lauzière – pour maison individuelle.
Le 27.06.2019 à : JEANJEAN Philippe – 388 Chemin des Essareaux – pour piscine, clôture, pool house, façades.
Le 28.06.2019 à : EARL Saint André – 325 Chemin du Rat Collet Blanc – pour hangar agricole + aire de lavage.
Le 12.08.2019 à : JAUNE Thierry – 207 Rue des Ecoles – pour garage, abris bois et jardin.
Le 06.09.2019 à : VAN DER SNICKT Hubert – Le Pontillard – pour maison individuelle + garage.

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES :

Le 05.06.2019 à : JUDET Thierry – 416 Chemin du Rat Collet Blanc – pour panneaux photovoltaïques.
Le 12.06.2019 à : HOFFMAN Anita – 30 Chemin de Champlong - pour pose climatisation.
Le 02.07.2019 à : ROOSE Rik – 70 Rue du Grand Jardin – pour panneaux photovoltaïques.
Le 09.07.2019 à : PIGACHE David – 130 Chemin du Bosquet – pour auvent ouvert.

Le 07.08.2019 à : SERRE Marialys – Les Reyssasses – pour division foncière.
Le 12.08.2019 à : HOFFMAN Anita – 30 Chemin de Champ Long – pour mise aux normes.
Le 28.08.2019 à : GRANGEON Jérôme – Le Village – pour division foncière.

PETITES ANNONCES DE PARTICULIERS

Tarif : 3,80 € la petite annonce. Téléphoner en mairie.

M E T E O

Station météo quartier la Brayse à Entrechaux :

<http://www.infoclimat.fr/observations-meteo/temps-reel/entrechaux/000A3.html>

LES PERMANENCES

SERVICES PUBLICS

Mairie : Ouverture du lundi au vendredi de : 9h00 - 12h00. Mercredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00.

Tel : 04 90 46 00 11 Fax : 04 90 46 01 51 email : mairie.entrechaux@orange.fr

site : <http://entrechaux-en-provence.fr>

Agence Postale Communale et Point Infos Tourisme : Fermés le jeudi après-midi

Bureau ouvert le matin du lundi au samedi 9h00-12h00

Bureau ouvert l'après-midi : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h00.

Agence Postale Tel : 04 90 62 96 81

Point Infos Tourisme Tel : 04 90 12 89 94 mail : tourisme.entrechaux@orange.fr

Trésorerie de Vaison la Romaine : lundi, mardi, mercredi 9h00-12h00 et 13h00-16h00.

Jeudi et vendredi 9h00-12h00.

Centre Impôts Service du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h au 0 810 467 687 ou impots.gouv.fr

Bibliothèque Mary Glasgow : Tel 04 90 46 03 15

Ouverture : Lundi 9h00 – 12h00 - Mercredi 9h00-12h et 13h30-17h30 - vendredi 9h00 -12h00.

Poste multimédia : aux heures d'ouverture.

LOCATION DES SALLES

Salle de la mairie 1 Place Paul Guintrand Capacité maximum : 60 personnes Coin cuisine. Parking Tarifs : s'adresser au secrétariat de la mairie.	Salle polyvalente Route de Mollans Capacité maximum : 250 personnes pour un repas 300 personnes pour un spectacle Parking Tarifs : s'adresser au secrétariat de la mairie.
---	---

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Sophie RIGAUT et Xavier BERNARD, Conseillers Départementaux du canton de Vaison-la-Romaine, se tiennent à la disposition des administrés qui désirent les rencontrer.

M. Xavier BERNARD, Conseiller Départemental du Canton de Vaison-la-Romaine, sur Rendez-vous du lundi au vendredi en Mairie d'Entrechaux . Tel : 04 90 46 00 11 ou mail : mairie.entrechaux@orange.fr

Mme Sophie RIGAUT, Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine n'assure plus les permanences mensuelles, mais reste à la disposition des administrés sur demande de rendez-vous. mail : sophie.rigaut@vaucluse.fr

PERMANENCES ET AUTRES SERVICES

En mairie d'Entrechaux

CAUE de Vaucluse :

1, rue Mourre 84000 AVIGNON Tel : 04 90 13 49 50 Fax : 04 90 88 20 81 mail : secretariat@caue84.fr

Vous voulez construire, agrandir, restaurer votre habitation, refaire votre façade, modifier votre devanture commerciale, édifier un bâtiment agricole, construire une piscine, un abri de jardin, un garage, installer une serre, édifier une clôture, ... Avant le dépôt de votre dossier (permis de construire ou déclaration de travaux) prenez un rendez-vous en mairie afin de consulter l'architecte conseiller lors de ses permanences.

Calendrier des Permanences de Mme POIDRAS, Architecte Conseil du CAUE :

Prendre rendez-vous au 04 90 46 00 11.

Jours du mois	Matin	Après-midi
1er mardi	Entrechaux (9h30-11h30)	
3 ^{ème} mercredi	Sablet	
4 ^{ème} mercredi	Crestet et Puyméras	Faucon et Roaix
2 ^{ème} jeudi	Cairanne	St Roman et Buisson
3 ^{ème} jeudi	Rasteau et Séguret	St Marcellin et St Romain

ASA Ouvèze Ventoux :

Tel/Fax 04 90 46 05 65

Permanence lundi et jeudi de 9h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Adresse : 786 Chemin du Plan Le Prayal du Moulin
84340 ENTRECHAUX

Mail : contact@asa-ouveze-ventoux.fr

Syndicat Mixte Ouvèze Provençale

Tel : 04 90 46 09 43

CUMA de l'Ouvèze

FAYEL Gabriel : 06 19 18 39 23

Objets encombrants (ramassage) :

A domicile tous les 2^{ème} mardi de chaque mois.

Inscrivez-vous préalablement en mairie 04 90 46 00 11

PERMANENCES ET AUTRES SERVICES

Dans les communes voisines

Assistante Sociale :

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois le matin à
L'Espace Départemental des Solidarités, Rue Laennec
84110 Vaison la Romaine.
Sur rendez-vous au 04 90 36 53 50

Mutualité Sociale Agricole :

Lundi au vendredi de 9h à 12h Quai Pasteur
à Vaison la Romaine
Tel 04 90 13 66 66

Déchetterie Intercommunale :

A Vaison la Romaine, Route de Sablet, près du nouveau
cimetière :

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tel : 06 07 98 23 32

Le tri sélectif est plus facile : végétaux, piles et batteries,
cartons, vêtements, plastiques,
Etc... (contenaires différents).

ADIL de Vaucluse :

Service gratuit propriétaires-locataires : Permanences
sans rendez-vous :

Malaucène, le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h en mairie.

Vaison le 1^{er} mercredi du mois de 13h30 à 16h en mairie

CORRESPONDANTES DE PRESSE POUR ENTRECHAUX

Isabelle ALEXANDRE (La Provence) mail : isabelle.alexandre.provence@gmail.com

Myriam BERTRAND (La Gazette Locale, Vaucluse Matin et la Tribune) mail : mimiduventoux@gmail.com

NOS COMMERCANTS

<p>Epicerie VIVAL REGE Hervé Traiteur : 04 90 46 02 50 Du mardi au samedi : 8h-12h30 et 16h-19h. Dimanche : 8h-12h</p>	<p>Restaurant l'Ancienne Poste : 04 90 46 09 84 Ouvert : du samedi au mercredi 12h-13h30 et 19h30-21h Fermé : jeudi midi et soir et vendredi midi.</p>
<p>Boulangerie VALENTIN Yohan : 04 90 46 03 25 Fermée dimanche tout le jour. Ouverte du lundi au samedi. 6h00 – 12h30 et 16h30 – 19h30.</p>	<p>Restaurant Auberge d'Anaïs : 04 90 36 20 06 Ouvert du mardi au dimanche 12h-13h30 et 19h30-21h Fermé le lundi</p>
<p>Bar les Domaines du Midi : 04 90 46 06 68 Ouvert du lundi au dimanche : 7h-minuit Fermé le mardi</p>	<p>Restaurant Saint Hubert : 04 90 46 00 05 Ouvert : du jeudi au lundi 12h-13h30 et 19h30-21h. Fermé : mardi et mercredi</p>
<p>Bistrot d'Aurélié : 04 90 41 09 52 Ouvert de 7h-minuit Fermé le mercredi tout le jour et le dimanche après midi</p>	<p>Restaurant l'Oiseau du Paradis 06 09 70 20 83 Ouvert du lundi au samedi 12h-16h et 18h30-22h30</p>
<p>Tabac-Pressé-Loto FDJ : 04 90 62 31 83 Été - Hiver : Ouvert : 8h00-12h30 et 16h30-19h30 Dimanches et Fériés : 8h-12h00 et 17h00-19h00</p>	<p>Garage GRIOZEL Fabien : 04 90 46 00 95 Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h</p>
<p>DOMI Coiffure : 06 60 16 16 90 ou 04 90 46 09 88 Fermée lundi Mardi 9h-12h et 14h-18h30 Mercredi 9h-12h et 14h-18h30 Jeudi domicile Vendredi 9h-12h et 14h-18h30 Samedi 9h-13h</p>	

COMMERCANTS AMBULANTS :

ROBERTO PIZZA

Le samedi soir Place de l'église. Tel : 06 27 24 67 34

POULETTE DOREE

Le lundi midi Place de l'église. Tel : 06 03 87 33 75

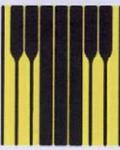
Les autres jours sur l'aire de pique-nique près du rond-point.

(rôtisserie, sandwicherie, boissons). Couscous et tajine sur commande.



ASSOCIATIONS

<p><u>ANCIENS COMBATTANTS</u> Georges VAYSSE 43 Rue du Château 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 01 54</p>	<p><u>INTERCALLIS :</u> Association d'Animation Culturelle d'Entrechaux Avec Section ENVIRONNEMENT Dominique FROIDEFOND Mail : intercallis@entrechaux.info Facebook : //www.facebook.com/Intercallis/ Site internet : https://intercallis.entrechaux.info/</p>
<p><u>APEE :</u> Association Parents Elèves Entrechaux Magalie CHEVILLARD 600 Avenue des Princes d'Orange 84340 Entrechaux maginspace@hotmail.fr Tel : 06 09 11 75 30</p>	<p><u>LIGN'TONIC :</u> Christiane BERNARD 91 Chemin de Saint André 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 00 41 lign.tonic@gmail.com Facebook : lign'tonic</p>
<p><u>ARTS DE VIVRE :</u> Catherine PHELIPPEAU 952 chemin du Séguret 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 01 37 catherine.phelippeau@wanadoo.fr</p>	<p><u>P'TITS GENIES D'ENTRECHAUX :</u> Marina ESKIDJIAN Tel : 06 15 65 36 94 Les.pgp.84@gmail.com</p>
<p><u>ASSOCIATION SAUVEGARDE CHATEAU :</u> Gilbert GUIFFRAY 5, Avenue du Sauze 69160 Tassin la Demi Lune Tel : 06 27 84 59 97</p>	<p><u>RANDOPASSION84</u> Daniel GUILLET 431 Traverse des Voconces 84340 Entrechaux Tel : 06 85 01 62 35 daniel.guillet4@gmail.com</p>
<p><u>BMX CLUB ENTRECHAUX :</u> Jérémie BARBETTE Tel : 06 61 14 37 96 bmxclubentrechaux84@gmail.com</p>	<p><u>SOCIETE DE CHASSE :</u> Guillaume DEVINE 2221 Route de Mollans 84340 Entrechaux Tel : 06 59 24 77 08</p>
<p><u>COMITE DES FETES :</u> Max AILLAUD 344B Chemin des Margauds 84340 Malaucène Tel : 06 29 32 93 49 mairie.entrechaux@orange.fr</p>	<p><u>TEMPS RETROUVE :</u> Annie CHAVE 341 Chemin du Puyseyby 84340 Entrechaux 04 90 46 09 94 ou 06 60 35 97 66</p>
<p><u>GALERIE ATELIER OUSTAU DU PLAN :</u> Rosette BENEZETH 227 Traverse des Voconces 84340 Entrechaux Tel : 04 90 46 00 48</p>	



S.A.S. TEYSSIER Père et Fils
 Av. Marcel Pagnol - BP 31
 84110 VAISON LA ROMAINE
 Tél. : 04 90 36 02 59 - Fax : 04 90 36 27 82
contact@sas-teyssier.com

TERRASSEMENTS - LOTISSEMENTS - RESEAUX ASSAINISSEMENT
 EAU POTABLE - PLUVIAL - FRANCE TÉLÉCOM - EDF-GDF

www.sas-teyssier.com

Face au Ventoux, dans un site exceptionnel, l'Auberge de la Clue offre le cadre idéal pour vos repas en famille ou entre amis.

Vous y apprécierez l'accueil chaleureux de Monsieur et Madame Truphémus, l'ambiance sympathique, et la cuisine soignée de Bernard et Didier Nicolas-Truphémus.

Bar - Restaurant
26170 PLAISIANS
Tél. 04 75 28 01 17

SALLE CLIMATISÉE
 FERMÉ LE LUNDI, EN SAISON
 MAISON FONDÉE EN 1882

Réservation souhaitée. Également pour vos banquets et réceptions.

AGENDA

OCTOBRE :

Dimanche 06

Trophée d'automne sur la piste de BMX de 8h30 à 18h00

Jeudi 17 :

Soirée soupes à partir de 19h30 salle polyvalente.

Dimanche 20 :

Vide grenier dans le village de 8h à 18h (Bibliothèque Mary Glasgow).

Echanges et Dédicaces par Alain FAUQUEUR du livre "Les riches heures du village d'Entrechaux" de 10h à 12h sur le parvis de la bibliothèque Mary Glasgow.

Jeudi 24 :

Réparation du pont sur le sentier des Piboules avec Gilbert GUIFFRAY.

Samedi 26 :

Nettoyage de l'Ouvèze à 9h suivi d'un pique-nique. (Intercallis).

Dimanche 27 :

Loto du Club du Temps Retrouvé à 14h salle polyvalente.

NOVEMBRE :

Jeudi 07

Bennes en balade de 9h00 à 15h00 Parking salle des Fêtes.

Lundi 11 :

Commémoration Armistice 1918. Rendez-vous à 11h30 Place Paul Guintrand.

Samedi 16 :

Soirée cabaret au Camping des 3 Rivières. (Intercallis).

DECEMBRE :

Samedi 07 :

TELETHON toute la journée place de l'église (Randopassion84)

Pendant plus d'un mois, les villages du Pays Vaison Ventoux participent à cette véritable culture du bouillon. Ils accueillent, chacun à leur tour, une soirée lors de laquelle les soupes confectionnées par les habitants sont dégustées et notées pour l'élection de la soupe coup de coeur.

RENDEZ-VOUS À 19H30 DANS LES VILLAGES :

Les dégustations des soupes sont libres et gratuites. Suivies de repas villageois à 8 € (achat ticket repas sur place).

SAMEDI 5 OCTOBRE : à Savoillans - Vallée du Toulourenc - (Chapiteau Place du village)

MARDI 8 OCTOBRE : à Buisson (Chapiteau place du village)

VENDREDI 11 OCTOBRE : à Villedieu (Salle des fêtes)

SAMEDI 12 OCTOBRE : à Saint-Marcellin-lès-Vaison (Chapiteau à l'école)

JEUDI 17 OCTOBRE : à Entrechaux (Salle des fêtes)

VENDREDI 18 OCTOBRE : à Rasteau (Centre culturel - CLAEF)

SAMEDI 19 OCTOBRE : à Roaix (Chapiteau à l'école)

MERCREDI 23 OCTOBRE : à Sablet (Salle des fêtes)

SAMEDI 2 NOVEMBRE : à Saint-Romain-en-Viennois (Salle des fêtes)

MARDI 5 NOVEMBRE : à Vaison-la-Romaine (Espace Culturel - Soirée des enfants)

VENDREDI 8 NOVEMBRE : à Puyméras (Salle des fêtes)

SAMEDI 9 NOVEMBRE : à Crestet (Salle des fêtes)

LUNDI 11 NOVEMBRE : à Séguret (Salle des fêtes)

JEUDI 14 NOVEMBRE : à Faucon (Boulodrome)

VENDREDI 15 NOVEMBRE : à Cairanne (Salle des fêtes)

SAMEDI 16 NOVEMBRE : à Saint-Roman-de-Malegarde (Salle des fêtes)

MARDI 19 NOVEMBRE : à Mollans-sur-Ouvèze (Salle des fêtes)

SAMEDI 23 NOVEMBRE : FINALE à Vaison-la-Romaine (Espace Culturel)

GRANDE FINALE du FESTIVAL des SOUPES 2019 VAISON-VENTOUX A l'Espace Culturel Vaison-la-Romaine

Animée par LE CONDOR et son
charismatique leader Jean-François
Gérolde.



Le groupe musical provençal d'une
nouvelle ère, aux influences
celtiques et contemporaines.
Concert en hommage
à Pierre-Michel Lemoine,
notre cher tambourinaire
vaisonnaïse disparu.

Menu

de la Grande Finale
des Soupes

Proposé par le Restaurant
La Détente à Vinsobres

**DUO DE CAVIAR D'AUBERGINE
ET TERRINE DE COURGETTES,
Coulis de tomates Maison au
basilic**

**NOIX DE JOUE DE PORC AU
VINSOBRES, écrasé de Pommes
de Terre à l'huile d'olive de
Nyons, Petits légumes croquants**

Assiette du Berger

Assiette Gourmande

**BOUTEILLE DE VIN
de notre terroir**

CAFÉ

Vente bouteille de Champagne

Tarif Soirée : 22€/personne

Vente des billets pour la finale :
Office de Tourisme Vaison-la-Romaine - 04 90 36 02 11
Et dans chaque soirée soupe



TOMBOLA "CANDIDATS SOUPIERS"
Gagnez une cave à vin garnie
avec votre fiche d'inscription

TOMBOLAS "PUBLIC"
> 1 magnum de vin
chaque soir par tirage
au sort

INFORMATIONS - Office de Tourisme Vaison
Ventoux Provence Tél. 04 90 36 02 11
Mail. festivaldessoupes84@gmail.com
Animatrice : Valérie Coste-Palfin

> 1 panier garni
produits du terroir
avec la carte fidélité
des Compagnons

MINI GOLF
du Théos

Théâtre 2 mondes
PARC DE LA PASTORIE

DEPARTEMENT
du
Gros Tota
CULTURE ET PATRIMOINE

GRAND PAYS
du
Sud
SOUTHERN
CULTURE ET PATRIMOINE

DEPARTEMENT
du
Vaucluse

Ce dépliant a bénéficié du soutien du programme Leader Ventoux.

Notre équipe est
à votre écoute

Association de l'économie
sociale et solidaire



Sur Bollène

Du lundi au vendredi
De 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30
Fermé le jeudi après-midi

489, Avenue Sadi Carnot
84500 Bollène

piedaletrier@orange.fr

04 90 40 03 98

Interventions sur le canton de **Bollène**



Sur Vaison-La-Romaine

Du lundi au vendredi
De 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 17:30

Rue Bernard Noël
Résidence Empereur Hadrien
Entrée B
84110 Vaison-La-Romaine

accueilvaison@pae84.org

04 90 62 08 76

Interventions sur les cantons de
Vaison-La-Romaine et de **Vairéas***

* sur ce canton, uniquement pour la mise
à disposition d'aides à domicile



Le Pied à l'étrier



Mise à disposition de **personnel**

sur toutes les prestations en fonction de la législation en cours
Possibilités de règlement avec des C.E.S.U. préfinancés

Association Loi 1901, Agrément SAP n°409700986
N° Siret : 409 700 986 000 30, APE : 7830 Z

lepiedaletrier.org



Le Pied à l'étrier

Agréments

- «Services à la personne» délivré par la DIRECCTE
- «Qualité» pour effectuer la mise à disposition de personnel auprès de personnes âgées, handicapées, malades.



Simplicité et réactivité

- Aucune formalité administrative
- Aucun frais de dossier
- Le Pied à l'étrier est l'employeur
- Une réponse à vos besoins dans les plus brefs délais
- Un devis gratuit et personnalisé

Une équipe performante et qualifiée

- Suivi, accompagnement et professionnalisation de nos employés
- Des chargés de clientèle qui vous conseillent et assurent le suivi de vos besoins

Une démarche qualité

Le Pied à l'étrier contrôle régulièrement la qualité de l'intervention et adresse également des questionnaires de satisfaction à ses clients.

lepiedaletrier.org



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos services

Entretenir votre logement

Ménage, repassage, nettoyage des vitres, entretien du linge

Vous aider au quotidien

Se lever, s'habiller, se laver, se déplacer, se nourrir

Dossier APA, PCH, caisses de retraite, Sortir Plus

Garantir votre confort

À domicile avec la téléassistance



Vous transporter

Pour faire les courses, à un rendez-vous, trajets école / domicile...

Veiller sur vos enfants

Pendant votre absence, aide au financement CAF PAJE

Renforcer leur niveau scolaire

Par l'aide aux devoirs

Embellir votre environnement

Tonte, taille des haies, débroussaillage, peinture, changement d'une vitre, d'un robinet, déménagement...

Modes de règlement

Espèces - Chèque - CESU - Virement

Des possibilités de participations par

- Le Conseil départemental
- La Mutualité sociale agricole
- Votre caisse d'allocation familiale
- Vos caisses de retraite
- Votre caisse d'assurance maladie
- Chèque «Sortir Plus»
- Votre employeur sous forme de CESU



Bennes en balade

21 septembre - 16 novembre 2019

Une action de proximité
pour faciliter le dépôt de vos
encombrants et déchets verts

Communiqué de presse

Du 21 septembre au 16 novembre 2019, la Communauté de communes Vaison Ventoux reconduit l'opération « Bennes en balade ». Cette action de proximité, qui s'adresse aux particuliers, permet de faciliter le dépôt des encombrants et déchets verts sur le principe d'une collecte itinérante. C'est aussi l'occasion d'améliorer nos gestes en faveur du tri sélectif des déchets : plus nous trions, plus nous protégeons notre planète et notre porte-monnaie, alors n'hésitons pas !

Le principe ?

Dans chaque village de l'intercommunalité ne disposant pas d'une déchetterie, deux bennes seront installées pour une journée sur un lieu accessible de la commune, afin que les particuliers puissent déposer facilement leurs déchets volumineux.

Conditions d'accès :

L'opération est réservée aux particuliers habitant l'intercommunalité sur présentation de la carte d'accès aux déchetteries, ou d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Déchets autorisés, sous réserve de l'avis du gardien (Dépôt limité à 3m³) :

- Encombrants (meubles, literie, électroménager, ferraille...)
- Déchets verts

Déchets interdits, sous réserve de l'avis du gardien :

Les produits dangereux (peintures, solvants, huiles, pesticides...)

Communication :

- Distribution d'un flyer annonçant la date et le lieu de stationnement des bennes (dans les boîtes aux lettres ou dans des lieux de passage)
- Pose d'une voile publicitaire à proximité du site
- Affichage
- Annonce dans la presse locale et les bulletins communaux qui le peuvent
- Diffusion de l'information via le site internet www.vaison-ventoux, les sites internet des communes et les réseaux sociaux.

Le calendrier De 9h à 15h :

- > Samedi 21 septembre : St Marcellin - parking des écoles
- > Jeudi 26 septembre : Sablet - ZA Camp Bernard
- > Samedi 28 septembre : Roaix - parking des écoles
- > Jeudi 3 octobre : Séguret - parking salle des fêtes
- > Samedi 5 octobre : Rasteau - parking du stade
- > Jeudi 10 octobre : St Roman de Malegarde - place du village
- > Samedi 12 octobre : Crestet - place de l'école
- > Jeudi 17 octobre : Villedieu - parking de la salle des fêtes
- > Samedi 19 octobre : Buisson - rond-point RD51/RD20
- > **Jeudi 7 novembre : Entrechaux - Parking Salle des Fêtes**
- > Samedi 9 novembre : Faucon - boulodrome
- > Jeudi 14 novembre : St Romain-en-Viennois - parking Augier matériaux
- > Samedi 16 novembre : Puyméras - parking du cimetière

Contact / information : 04 90 36 16 29.

NUMEROS UTILES

Sapeurs Pompiers (112 sur portable) 18
MEDICAL & SECURITE
SAMU 15
 Dentistes dim & férié 04 90 31 43 43 ou 04 75 40 82 82
 Pharmacies de garde 24h/24h 3237
Hôpital de Vaison la Romaine 04 90 36 04 58
 Urgence Pôle Santé Carpentras 04 32 85 90 00
 Centre Anti Poison Marseille 04 91 75 25 25
Brigade de Malaucène : 04 90 65 20 09
Gendarmerie Nationale : 17

PSYCHO & SOCIO

SOS Amitié : 01 40 09 15 22
 SOS Drogue, Alcool, Tabac, info service 113
 Accueil sans abri, urgence sociale 115
 Allo enfance maltraitée : 119
 Soustet Vaison 04 90 03 89 66
 Centre Médico Psy adultes 04 90 03 89 76
SIDA info service : N°Vert : 0800 840 800
 Alzheimer 04 32 74 14 74

PREVENTION & MUTUELLES

Contraception urgence (n°gratuit) 0800 105 105
 Planning Familial, IVG 04 90 63 81 67
 Centre Médico Social 04 90 36 53 50
 Sécurité Sociale 826 allée Ambroise Croizat
 84100 Orange 3263
 MSA Quai Pasteur Vaison la Romaine 04 90 13 66 66
 CAF 6 rue St Charles Avignon 08 10 25 84 10

SERVICES

C.C.V.V. 04 90 36 16 29
 EDF dépannage 09 72 67 50 84
 ERDF Accueil(relevé compteurs,...) 09 69 32 18 59
 SAUR (eau potable) 04 83 06 70 02
 SUEZ (égouts) 0977 408 408
 Agence France Telecom 1014
 Service Après Vente 1013
 Forfaits et service 3000
Allo service public 3939
 Trésor Public, 37 av V Hugo Vaison 04 90 36 00 29
 Cadastre 132 allée Auvergne Orange 04 90 51 29 21
 CAUE- architecte conseil : 04 90 13 49 50
 Info sur le logement 04 9016 34 34

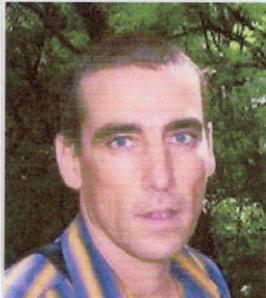
MONTERO
 FREDERIC
MULTI
TRAVAUX

MMT

LA MAISONNETTE ROUTE DE VAISON
 84340 **ENTRECHAUX**

04 90 46 06 25
06 99 73 44 93

G.REYNAUD S.SERRA
 VAISON LA ROMAINE
RAMONAGE
 Agrément préfectoral
TARIF 2015
 Cheminée a bois 60 €
 poêle fuel - cuisinière 65€
 Ch chaudière+tuyau 70 €
 18 ans d'expérience
 TEL : 04/90/62/05/39
 06/32/16/88/52
galerie-armonv@orange.fr



SARL FABRE ET FILS

électricité générale
 chauffage et climatisation
 automatisme de portail

172 Bis Ave des Princes d'Orange **06.11.52.50.03**
06.11.51.47.11



Mas
ONCLE ERNEST

■ ■ ■

Vigneron-Récoltant
 en vallée du Rhône

Quartier Saint André
 84340 Entrechaux
 Tél : 06-64-85-02-18
www.mas-oncle-ernest.com